

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE SAINTE JULIETTE**

Département de Tarn et Garonne  
Communauté de communes Quercy Pays de Serres



Adresse postale : le village – 82110 SAINTE JULIETTE  
Tél. 05 63 94 67 21 – Fax 05 63 94 71 74 – Messagerie : [mairie-sainte.juliette@info82.com](mailto:mairie-sainte.juliette@info82.com)  
Site internet : [www.sainte-juliette.fr](http://www.sainte-juliette.fr)

Ouverture du secrétariat :  
Mardi : 9 h – 12 h  
Vendredi : 9 h – 12 h et 13 h – 17 h

*Un village fleuri sur le GR 65, le chemin de St Jacques de Compostelle*

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°3 /2009 DU 27 mars 2009

### PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Chantal Fioretti – Jean-Louis Fioretti - Pascal Albiac– Frantz Ley - Claudie Jean – Roland Lacombe - Pascal Terrat  
Avec M. DECUP, trésorier de Lauzerte

ABSENTS : Eric Bach (procuration à Claude Gibert) – Ludovic Kerjouan

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF**

L'opération de rénovation des logements communaux est entièrement payée. Il nous reste à recevoir le solde des subventions. Nous ne pourrions pas récupérer la TVA car ceci ne s'applique pas aux logements loués. Malgré cela, le bilan 2008 est positif.

Le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat sont votés à l'unanimité.

### **BUDGET 2009**

Ce budget prévisionnel ne prévoit pas de réalisations en 2009. En effet, nous avons auto-financé une partie des logements en puisant dans nos réserves et il faut donc commencer à les reconstituer. En outre, nous avons contractualisé avec le Conseil général et nous ne pouvons donc déposer de nouveaux dossiers de subvention avant 2011.

Le budget 2009 est voté à l'unanimité.

### Vote des 4 taxes communales :

Le produit attendu pour 2009 est de 16 607 €. Les taux d'imposition de la commune restent inchangés cette année aussi :

- Taxe d'habitation : 8.15 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.24 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 29.05 %
- Taxe professionnelle : néant.

A ces taux s'ajoutent les taux de la communauté de communes, du département et de la région.

### **ABATTAGE PEUPLIERS**

Eric Bach est allé sur place avec les Ets Malgoire de Montcuq pour se rendre compte de l'état des peupliers bordant la Barguelonne au-dessous de Naudy Bas, suite à la tempête du 24 janvier. Il ressort qu'il faut abattre 8 arbres, malades ou morts, et il est convenu que Claude Gibert verra avec le syndicat de la Barguelonne pour une prise en charge de ce travail.

### **ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE CARRIERE A BOULOC**

L'enquête publique débutera le 14 avril pour se terminer le 14 mai. Le dossier est déjà arrivé en mairie où chacun peut le consulter librement. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Bouloc aux jours et heures suivants :

- mardi 14 avril 2009 de 9h à 12h ;
- mardi 21 avril 2009 de 9h à 12h ;
- Lundi 27 avril 2009 de 9h à 12h ;
- Jeudi 7 avril 2009 de 15h à 18h ;
- Jeudi 14 mai 2009 de 15h à 18h.

#### **DUREE AMORTISSEMENT**

Les fonds de concours doivent être amortis. Ils sont de 2.000 euros (talus orages) en 2007 et 1.548 euros (achat pelle) en 2009. Le conseil municipal décide d'un amortissement sur 3 ans.

#### **ASSURANCE COMPLEMENT SALAIRES**

En cas d'absence pour maladie, la commune doit compléter le salaire de ses employés. Le conseil municipal, sur les conseils du centre de gestion, décide de souscrire une assurance spéciale. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat d'assurance.

#### **TERRAIN VILLAGE**

M. Cransac Jean-Paul a mis en vente un terrain à bâtir au carrefour du village. La commune étant intéressée par une surface de 1000 m<sup>2</sup> pour aménager le carrefour et améliorer la circulation, le conseil charge Mme le Maire de rencontrer Mr Cransac qui souhaiterait éventuellement vendre la totalité de la parcelle (3020 m<sup>2</sup>).

#### **CHANGEMENT HORAIRE FR. BERRA**

La loi permet aux collectivités de réduire de 10 % le temps de travail d'un agent à condition que cette réduction ne lui fasse pas perdre le bénéfice de la caisse de retraite CNRACL qui est très avantageuse. Les maires de Ste Juliette et Bouloc en présence du Centre de Gestion ont signé un accord pour affecter la réduction en totalité à la commune de Ste Juliette à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le conseil municipal accepte ce changement à l'unanimité.

#### **MISE A DISPOSITION VEHICULE**

Le percepteur ne peut plus rembourser de factures de gas oil du fait que la commune n'a pas de véhicule dans son actif. Le conseil municipal décide donc de passer une convention de mise à disposition temporaire d'un véhicule Nevada R21 break entre la commune et Mme Palmié qui n'utilise plus ou très peu ce véhicule.

- FIN -